

« tions et des opérations par lesquelles cette société se manifeste
« en dehors et accomplit, dans le milieu humain où opère l'État
« lui-même, l'œuvre admirable de la civilisation chrétienne. »

Ces lois, directions et opérations — la preuve en est faite dans la première des quatre sections qui divisent ce volume — émanent à des titres divers et dans une mesure plus ou moins grande, de l'action pontificale ou bien des actes épiscopaux ou encore des instructions paroissiales ou enfin de la presse religieuse. Et l'on sait, du reste, que l'État s'emploie, même aujourd'hui, à empêcher, paralyser, contrecarrer et affaiblir l'influence et l'exercice de cette action religieuse fondamentale.

Les autres parties de l'ouvrage, d'un caractère moins général, ont pour objet de faire connaître jusqu'où s'étend, en droit, l'influence de l'activité catholique sur les sacrements, le culte et l'œuvre sociale, les trois objets particuliers sur lesquels elle rayonne, malgré les empiètements de la loi civile.

Sous le titre : *l'action religieuse et la loi civile au Canada*, on trouve groupés, en appendice, des notes historiques et juridiques, des textes législatifs qui disent beaucoup de ce qu'il faut savoir touchant les libertés dont l'Église a joui et jouit encore chez nous, les entraves qu'on a apportées et qu'on apporte encore à l'exercice de son action moralisatrice et civilisatrice, les empiètements de l'État dans les divers domaines qui sont ceux où s'exerce l'action publique de l'Église canadienne. Parce que c'était un chapitre nécessaire, Mgr Paquet a voulu l'écrire, malgré les difficultés de la tâche : tous ses lecteurs lui en sauront gré.

Cette analyse en quelques lignes d'un livre de 350 pages remplies d'idées et de doctrine, est bien loin de rendre justice à son auteur. Il faut le lire et le relire, l'étudier puis l'étudier encore, pour ne rien laisser échapper de tout ce qu'il contient de souverainement utile.

Encore une fois, c'est un livre magistral.

Il l'est par la dignité sereine et par la correction constante d'un style qui reste sans cesse éloquent, sans jamais devenir pompeux ou même oratoire, et qui s'en va avec l'aisance souple et les mouvements harmonieux que lui imprime une pensée toujours riche et toujours claire ; il l'est par le plan si simple et si logique qui ramasse en une belle unité une matière abondante et la distribue, sans en rien oublier, partout où il le faut pour que chaque chose se trouve à sa place et se retrouve ; il l'est enfin et surtout, par la richesse de l'information, l'abondance, la sûreté